

**Allianz IARD**  
1 Cours Michelet  
CS 30051  
92076 Paris La Défense

**DRIVY S.A.S**  
35 Rue Greneta  
75002 PARIS

## Attestation d'Assurance 2016

Nous soussignés,  
**Allianz Iard** dont le siège social est :  
➤ 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense

Attestons par la présente garantir à compter du 20 mai 2016 par contrat n° 53368215,

La société DRIVY SAS, éditrice du site « DRIVY », adresse :  
➤ 35 Rue Greneta 75002 Paris

Par l'intermédiaire du Courtier AON France, adresse :  
➤ 31 – 35 rue de la fédération 75717 Paris Cedex 15

Pour les véhicules de 1ere catégorie (PTAC < 3,5T et à 4 roues) mis en location de courte durée, par son intermédiaire, entre les particuliers, artisans, commerçants ou professionnels de l'automobile et des particuliers locataires, et ce pour un usage privé ou professionnel.

**Les véhicules de plus de 9 places sont exclus des garanties.**

**Les usages de transport public ou à titre onéreux de personnes ou de marchandises, ainsi que les usages de véhicule sanitaire ou d'apprentissage de la conduite sont exclus des garanties.**

**Les locataires doivent remplir les conditions d'ancienneté de permis de conduire suivantes :**

<u>Conditions minimum requises</u>	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Ancienneté de permis	2 ans de permis	5 ans de permis	7 ans de permis

Les garanties suivantes sont acquises, dans les limites et conditions des Dispositions Générales Allianz réf. COM11/12 :

- ✓ Responsabilité Civile automobile,
- ✓ Défense Pénale et Recours suite à accident, Défense-civile et Insolvabilité,
- ✓ Dommages Tous Accidents (y compris vandalisme, émeutes, mouvements populaires) déduction d'une franchise indiquée ci-dessous
- ✓ Vol et tentative sous déduction d'une franchise indiquée ci-dessous,
- ✓ Bris de Glaces sous déduction d'une franchise indiquée ci-dessous,
- ✓ Catastrophes Naturelles avec une franchise légale,
- ✓ Remorquage selon événement garanti dans la limite de 300 €,
- ✓ Garantie du conducteur selon le droit commun dans la limite de 300 000 € et sous déduction d'une franchise de 10 % AIPP,
- ✓ Valeur à neuf pour les véhicules de moins d'un an,
- ✓ Limitation contractuelle d'indemnité de 50 000 € TTC pour les dommages aux véhicules assurés, les pertes totales ou les vols,
- ✓ Limitation contractuelle d'indemnité de 50 000 € TTC pour les dommages aux véhicules assurés, les pertes totales ou les vols.

### TABLEAU DES MONTANTS DES FRANCHISES

	Catégorie 1 « Economique »	Catégorie 2 « Confort »	Catégorie 3 « Privilège »
Franchise de Base	800 €	1 000 €	1 500 €
Franchise vol sans possibilité de rendre les clés	1 600 €	2 000 €	3 000 €
Franchise « partie haute »	1 600 €	1 600 €	1 600 €

Ladite attestation ne peut engager la Compagnie au-delà des Dispositions Générales et Particulières du contrat cité en référence.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Paris, le 13 mai 2016.

**Allianz IARD**

Entreprise régie par le Code des Assurances  
Société anonyme au capital de 991 967 200 euros  
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051  
92076 Paris la Défense cedex  
542 110 291 RCS Nanterre